

#### Module SANITAIRE – Côté PRESCRITPEUR

Module SANITAIRE – Côté RECEVEUR

# RECOMMANDATIONS D'UTILISATION DE VIATRAJECTOIRE DANS LE CADRE DE L'ACTIVATION DUPLAN BLANC EPIDEMIE

Dans le cadre du Plan Blanc mis en place dans les établissements, l'utilisation de ViaTrajectoire Sanitaire est recommandée par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France pour orienter les patients et sécuriser l'accueil des patients en SSR et HAD.

L'utilisation reste à l'identique avec une attention particulière au renseignement des éléments médicaux pour accueillir les patients dans des conditions optimales :

- ⇒ Pour le prescripteur, il est fortement recommandé de rajouter la mention « **Demande prioritaire Plan Blanc**», lors de la saisie du volet médical.
- ⇒ Pour le receveur, il est important de vérifier toutes les données médicales saisies afin d'admettre et de prendre en charge au mieux le patient.

#### **CONDITIONS PREALABLES:**

- Se munir de son identifiant et mot de passe
- Ouvrir un navigateur internet et aller sur le site : https://trajectoire.sante-ra.fr
- → Se connecter sur ViaTrajectoire :



### Etape 1 – Côté prescripteur : Création du dossier

Dans le dossier « sanitaire », cliquez sur « Contenu du dossier » pour accéder aux différents volets.

En premier lieu, saisissez l'orientation pour décrire la pathologie principale. Une fois l'orientation saisie, passez à la saisie du volet « Médical ».

Lorsque vous êtes sur le volet médical, dans la section « Autres éléments médicaux », au niveau de l'item « Autre situation particulière modifiant la prise en charge », vous pouvez saisir la mention suivante : « Demande prioritaire Plan Blanc»

Pensez à sauvegarder ou valider après chaque saisie.

✓ Valider

H Sauvegarder

Autres éléments médicaux	
Résumé d'hospitalisation	(Max. 1000 caractères)
	(0 caractère(s) sur 1000 disponibles)
Antécédents non déjà signalés	(Max. 1000 caractères)
	caractère(s) sur 1000 disponibles)
Autre situation particulière modifiant la prise en	Demande prioritaire Plan Blanc
charge	<u> </u>
	0 caractère(s) sur 1000 disponibles)

# Etape 2 – Côté prescripteur : Envoyer la demande d'orientation en fonction de la pathologie

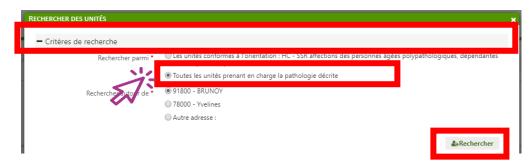
Une fois le dossier renseigné et validé, dans le panneau latéral sur « Suivi du dossier », cliquez sur « Envois et réponses »



Puis cliquez sur « Rechercher des unités »



Lors de l'envoi de la demande, si le SSR aval de la crise épidémique n'est pas proposée dans la liste des établissements, cliquez sur « rechercher des unités » puis cochez « Toutes les unités prenant en charge la pathologie décrite ».



Vous trouverez ensuite la phrase « Si vous ne trouvez pas l'établissement recherché parmi les résultats affichés, vous pouvez effectuer une recherche libre par mots-clés » afin de forcer l'envoi à un établissement qui n'apparaît pas.



Vous avez la possibilité de saisir un ou plusieurs mots-clés lors de la recherche

Rechercher par mots-clés \* Veuillez saisir un ou plusieurs mots clés

## Etape 3 – Côté receveur : Répondre au dossier

Lorsque vous recevez une demande d'admission, pensez à bien vérifier dans le **« Volet médical »** si le patient fait l'objet d'une demande particulière portant la mention : « <u>Demande prioritaire Plan Blanc »</u>.

Vous trouverez cette mention spécifique dans la section « Autres éléments médicaux » au niveau de l'item « Autre situation particulière modifiant la prise en charge »

